

L'an deux mil dix-sept, le neuf février, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 9 février 2017.

#### Ordre du jour

- Compte Administratif et Compte de Gestion 2016
- Affectation du résultat
- Acquisition d'un terrain cts CHOUMIN
- Dispositif « Argent de poche »
- Circulation Chemin des Granitiers
- Questions diverses

### **RÉUNION DU 9 FEVRIER 2017**

Le neuf février deux mil dix-sept, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Cathelyne KERSSIES – Gwénaëlle MARTIN – Martine BUGEAUD - Pascale MOUSSET Solène DEVAUX – Monique TRÉHEL - MM. Pascal PERRIN – Pascal LORRE – Pascal BOURSICOT – Johnny LEPÈRE – Olivier BOIXIÈRE - Serge RIVIÈRE – Antoine DECONCHY – Olivier TRÉHEL

Absents excusés : Mr Alain BRIOT (procuration à Mr Pascal LORRE)

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

### **DÉLIBÉRATION N° 2017-01-01**

#### **OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 13 février 2017)*

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2016 :

- budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2016 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses .....	800 640.75€
Recettes .....	1 018 254.28€
Excédent de clôture .....	<b>217 613.53€</b>

#### **Investissement**

Dépenses .....	127 476.73€
Recettes .....	224 768.78€
Excédent d'investissement .....	<b>97 292.05€</b>
Reste à réaliser dépenses .....	302 270.00€
Reste à réaliser recettes .....	173 300.00€

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 n'appelle aucune observation.

➤ Hors de la présence de Monsieur Pascal PERRIN, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

Monsieur Le Maire estime que les dépenses ont été contenues en 2016 ce qui laisse présager que le budget 2017 pourra s'organiser dans la sérénité.

Monsieur Olivier BOIXIÈRE s'inquiète pour l'avenir car avec l'augmentation de la population, nos infrastructures vont être limitées (exemple cantine) et il y aura donc lieu de prévoir de lourds investissements.

### **DÉLIBÉRATION N° 2017-01-02**

#### **OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 13 février 2017)*

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A- Résultat de l'exercice	+ 202 003.53
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	+ 15 610.00
<b>C- Résultat à affecter</b>	<b>217 613.53</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 97 292.05
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	- 128 970.00
<b>Besoin de financement (F=D+E)</b>	<b>31 677.95</b>
<b>AFFECTATION (C=G+H)</b>	<b>217 613.53</b>
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	200 000.00
G- =au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H- Report en fonctionnement R002	17 613.53

### **DÉLIBÉRATION N° 2017-01-03**

#### **OBJET : ACQUISITION TERRAINS CONSORTS CHOUIN**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 13 février 2017)*

L'office notarial Du Guesclin est chargé par les consorts CHOUIN de gérer la vente de la parcelle cadastrée section ZK n° 38 d'une superficie de 5 650 m<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que ce terrain est situé au centre d'une zone pavillonnaire avec au Nord le lotissement Les Elians et au Sud le lotissement Le Renard Bleu.

Puis il rappelle que des démarches pour l'acquérir ont déjà été menées en 2000 dans le cadre de la création du lotissement Les Elians, sans succès jusqu'à présents.

Considérant que la commune ne dispose pas suffisamment de réserve foncière, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle
- Charge Monsieur Le Maire de mener les négociations avec Me GUEGUEN sur la base de 10 € le m<sup>2</sup>
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction

### **DÉLIBÉRATION N° 2017-01-04**

#### **OBJET : DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 13 février 2017)*

Madame Gwénaëlle MARTIN, conseillère déléguée en charge la jeunesse, expose à l'assemblée le dispositif « Argent de Poche ».

Pour Saint-Hélen, il s'agit de proposer aux jeunes nés en 1999 et 2000 la réalisation de petits chantiers pendant les congés scolaires moyennant une indemnisation en argent liquide. Les objectifs de ce dispositif sont multiples, à savoir accompagner les jeunes dans une première expérience, créer un lien entre eux, les élus et les agents et leur faire découvrir des métiers.

Plusieurs missions pourraient leur être confiées comme l'entretien des espaces verts, le fleurissement, l'entretien des locaux et du matériel.....

#### Les modalités

Durée la mission..... ½ journée soit 3 h

Indemnisation ..... 15 € par mission

Encadrement des jeunes assuré par le personnel communal ou des élus

Signature d'un contrat entre le jeune et la collectivité

Après avoir pris connaissance de tous ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place du dispositif « Argent de Poche » sur la commune selon les modalités présentées à compter des vacances de Pâques
- Fixe le budget prévisionnel de cette action à 600 € soit 40 missions
- Décide de créer une régie d'avance afin de permettre le versement de l'indemnisation directement aux jeunes

### **DÉLIBÉRATION N° 2017-01-05**

#### **OBJET : CIRCULATION CHEMIN DES GRANITIERS**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 14 février 2017)*

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée les problèmes récurrents de circulation sur le « Chemin des Granitiers » qui rejoint la Rue du Chêne des Forts à la Rue du Clos de l'Epine.

En accord avec les riverains, il propose de le placer en voie sans issue depuis la Rue du Chêne des Forts.

Sa réfection pourrait être envisagée de la manière suivante :

- Première partie goudronnée (jusqu'à la propriété de Mr MARTIN)
- Le reste du chemin en piétonnier

Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix *pour* et 1 *contre* (*Pascale MOUSSET*), accepte la proposition de Monsieur Le Maire. Son aménagement définitif sera étudié prochainement.

## **DÉLIBÉRATION N° 2017-01-06**

### **OBJET : TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE BARRE**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 14 février 2017)*

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la mairie de Lanvallay l'informant de l'état de la rue à La Fontaine Barre au lieu-dit Le Mézeray.

Il précise que cette voie limitrophe aux 2 communes est en très mauvais état et pas assez large pour accueillir la circulation actuelle.

Des travaux de rénovation pourraient être envisagés au budget 2018 ou 2019 et leur facturation partagée entre les deux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à ces travaux
- Accepte de partager équitablement les frais qui en découleront
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DINAN AGGLOMERATION**

Monsieur Le Maire donne à l'assemblée les dernières informations relatives au fonctionnement de Dinan-Agglomération. Après avoir énuméré la liste des commissions thématiques, il précise que des places seront proposées aux conseillers dans les semaines à venir. La méthode de représentativité n'ayant pas encore été arrêtée.

### **PROJET PATIRA**

Monsieur Olivier BOIXIÈRE souhaite savoir si Dinan Agglomération a repris l'étude sur le projet du Parc Aventure Patira. Si tel n'était pas le cas, il sollicite l'intervention de Monsieur Le Maire pour relancer ce dossier.

### **TERRAIN DE TENNIS**

Madame Monique TRÉHEL s'inquiète de l'état du terrain de tennis. En réponse, Monsieur Pascal BOURSICOT lui indique que le problème de mousse revient tous les hivers mais que le nettoyage est prévu pour les prochaines semaines. Puis il indique également qu'un nouveau filet vient d'être acheté.

AMENAGEMENT RUE DU CHENE DES FORTS

Monsieur Olivier TRÉHEL s'inquiète du planning des travaux de la Rue du Chêne des Forts qui selon lui n'est et ne sera pas respecté en raison des travaux qui restent encore à exécuter. Il demande qu'une affiche indiquant les délais soit apposée à chaque extrémité de cette rue et que la circulation soit mieux maîtrisée.

Pour Monsieur Pascal LORRE, adjoint chargé du suivi de ce chantier, l'entreprise LEMEE travaille régulièrement mais a été confronté à des arrêts dus aux intempéries et aux congés annuels.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 22 h 05

Le secrétaire de séance,  
*Gwénaëlle MARTIN*

Le Maire,  
*Pascal PERRIN*